

LES ACTUALITES

■ Intéressement exercice 2019.

Date limite : 25 mai 2020.

Vous avez jusqu'au **25 mai** pour exprimer votre choix auprès de Crédit Mutuel Epargne Salariale (CM-ES). Passé ce délai :

- la totalité du montant de votre intéressement sera affectée sur le PEE (100% sur le CMNE Participation Monétaire).
- la totalité du montant de votre participation devrait être affectée à hauteur de 50% sur le CCB et 50% sur le Plan d'Epargne Retraite gestion pilotée, mais eu égard au faible montant à percevoir, celui-ci sera versé directement sur votre compte.

Grille d'abondement PEE		
Versement annuel	Taux d'abondement	Plafond/tranche
0 à 200 €	150 %	300 €
201 € à 2 440 €	50 %	1 120 €
Plafond annuel		1 420 €

Grille d'abondement PERCO*		
Versement annuel	Taux d'abondement	Plafond/tranche
0 à 320 €	250 %	800 €
Plafond annuel 2020		800 €

* Uniquement pour l'exercice 2020, le plafond d'abondement a été relevé de 600 € à 800 € par l'accord NAO (avec maintien du taux d'abondement de 250 %).

■ Réorganisation de la filière professionnels/entreprises.

Une réduction de la ligne managériale.

La filière professionnels/entreprises ne sera plus organisée autour de 2 secteurs (Est et Ouest) avec 2 directeurs de secteur (H-J. Kwapich et L. Dorlencourt). Mais elle passera sur 7 secteurs (à l'instar de l'organisation des particuliers), chaque secteur sera managé par un directeur de marché pro/agri/PME qui dépendra hiérarchiquement du directeur de la filière pro/agri/ent (F. Menu en remplacement de J-C Dhaussy).

Chaque ECP et centre d'affaires dépendra de ce directeur de marché, les ECP seront toutes managées par un responsable d'ECP et donc une ECP ne pourra plus dépendre d'une autre.

Le déploiement se fera le plus tôt possible avec les secteurs 4 (Bassin Minier Douaisis Valenciennois) qui sera dirigé par L. Dorlencourt et le secteur 6 (Somme Saint Quintinois Beauvaisis). Les autres secteurs seront concernés en 2021.

La CFDT a donné un avis défavorable à cette nouvelle organisation lors du CSE du mois d'avril. En effet plusieurs directeurs de marché pro et entreprises deviendront responsables d'ECP (niveau inférieur dans la classification). Cela réduit donc les perspectives d'évolution des salariés sur le marché des professionnels. De plus, cela nous semble insuffisant pour dégager du temps commercial aux conseillers professionnels qui ont davantage besoin de soutien dans la gestion du back office.

SOMMAIRE

- **Actualités.....1**
Intéressement exercice 2019
Réorganisation de la filière professionnels/entreprises
- **Edito1**
- **Le dossier du mois....2**
Après la crise sanitaire

- **Félicitations.....2**
- **Carton Rouge.....2**
- **Le chiffre.....2**
- **Décryptage.....2**
Effectif CDI du CMNE
- **Repères2**

EDITO

La crise sanitaire qui nous atteint est un rappel à l'ordre, un rappel à la modestie. Cette épreuve doit nous inciter à porter attention à la société à laquelle nous devons apporter de nouvelles réponses.

Le choc est à la mesure des sociétés actuelles qui pensaient avoir dépassé la fragilité humaine. Les pandémies comme les conflits armés majeurs ont de tous temps été des moments de redéfinition de l'État et de la société. Cette épreuve commune nous oblige à une plus grande solidarité. La fragilité que nous ressentons implique une vision de la communauté humaine plus forte.

Cette crise peut être un électrochoc qui mette loin derrière nous un ensemble de réticences à la solidarité.

L'épidémie est une égalisation radicale des situations individuelles car elle est une menace qui pèse de manière égale sur chacun.

Les corps intermédiaires, dont les syndicats, sont des acteurs institutionnels et culturels de la solidarité. Ils sont historiquement les créateurs d'un ensemble d'institutions de solidarité. Pour que ces institutions restent effectives, elles doivent rester fortes et indépendantes, et surtout être associées et écoutées par ceux qui nous dirigent, où qu'ils se trouvent. Progressivement, la question du passage d'une communauté sensible à une solidarité matérielle va se poser. Il faut commencer à s'y préparer.

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr
Philippe VANDELDELDE philippe.vandevelde@cmne.fr

LE DOSSIER DU MOIS

Après la crise sanitaire ?

Le retour des vieux démons !

La présentation, lors du dernier LCSE du 15 avril, de la nouvelle organisation de la filière professionnels/entreprises nous interpelle ! Pourquoi tant de précipitation alors même que la crise que nous vivons actuellement est loin d'être terminée ? Certes, le projet était déjà engagé en ce début d'année mais, depuis, le coronavirus est venu bousculer à tous les niveaux, l'organisation du réseau et des services fédéraux. Les priorités et les objectifs de développement fixés pour 2020, ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Est-ce que le rapprochement, la fusion (pardon), la convergence, est toujours d'actualité et dans quelles conditions ? De surcroît, d'autres témoins d'alerte nous interrogent car, lors des réunions qui se déroulent désormais par skype, nous ressentons une certaine fièvre lors des interventions des membres de la direction. La démission d'un certain nombre de cadre nous pose également question : 26 en 2019, 11 en 2018, 7 en 2017, combien cette année ?

Pendant cette période si particulière la direction a dû intervenir pour rappeler ici ou là les mesures et autres consignes données. Cependant une « petite musique » se fait subtilement entendre pour préparer les esprits à une reprise commerciale la plus rapide possible. De notre point de vue il nous semble évident que tous les salariés ne seront

L'humain est au cœur de nos préoccupations !

pas sur le pont dès le 11 mai. Les priorités du banquier ne seront certainement pas les mêmes que celles de la clientèle. Dans un 1^{er} temps, celle-ci privilégiera probablement son temps libre à d'autres activités qu'à rencontrer son conseiller commercial pour souscrire tel contrat de prévoyance ou tel autre produit à forte marge financière ! Sans être devin il est fort à pa-



rier que nos clients vont se précipiter chez leur...coiffeur, les restaurants et autres commerces dès que les mesures de déconfinement et de sécurité le permettront.

Comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Président MACRON, il y aura un avant et un après :

« ...beaucoup de certitudes et de convictions seront remises en cause... ».

«...le jour d'après, quand nous aurons gagné, ne sera pas un retour au jour d'avant...».

La CFDT estime que l'humain doit primer et être au cœur de toutes les préoccupations. C'est bien le personnel de l'entreprise qui fait la richesse de celle-ci, pas uniquement son capital, ses fonds propres, ses réserves... Le bon moment n'est-il pas venu de réinventer notre organisation pour apporter du sens à notre activité, redonner confiance aux salariés, retrouver les valeurs qui permettent d'aboutir à l'épanouissement personnel ?

Plus simplement, donner un réel sens au travail de chacun ! ■

FELICITATIONS

Au gouvernement qui, à la demande de la CFDT, accepte de reporter au 01/09/2020 (au lieu du 1^{er} avril) le 2^{ème} volet de la réforme de l'assurance chômage. Celui-ci portait sur le changement du mode de calcul de cette allocation.

CARTON ROUGE

Au gouvernement pour sa lenteur et son étrange indulgence à nommer les entreprises qui pratiquent toujours la discrimination à l'embauche ou qui ne respectent pas l'égalité salariale et professionnelle entre les hommes et les femmes. La pratique du « name

and shame » (montrer du doigt et couvrir de honte) prônée par le Président de la République en novembre 2017, est loin d'être appliquée !

LE CHIFFRE 200

C'est en millions d'euros ce que va verser le Crédit Mutuel à ses assurés professionnels qui ont subi une perte d'exploitation liée au Covid 19. Cela alors que leur contrat ne couvre pas ces pertes. On ne peut que saluer ce geste, qui au-delà de servir la communication commerciale du Crédit Mutuel, est aussi un geste de solidarité envers notre clientèle et qui permettra à terme de sauvegarder des emplois.

DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.
- 470 salariés au 31/03/2020.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2016	1424	566	589	2579
2017	1373	566	578	2517
2018	1334	605	596	2535
2019	1303	609	569	2481
2020	1307	593	558	2458
Écart	-702	+386	-154	-470

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché prof/agri/OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

REPERES

L'AGENDA DU MOIS

Négociation : Annulée
C.S.E : 15/04
C.S.S.C.T Pas de réunion

SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €
Plafond mensuel : 3.428 €

SMIC (01/20) Source : Service Public.fr

Taux horaire brut : 10.15 €
Taux horaire net : 8.05 €
Mensuel brut : 1.539.42 €
Mensuel net : 1.218.60 €

INFLATION

0.60 % (selon l'INSEE)

ALLOCATIONS (01/04/20)

Revenus nets ≤ 69.309 € / an
Deux enfants : 131.95 €
Revenus nets ≤ 75.084 € / an
Trois enfants : 301.00 €
Revenus nets ≤ 80.859 € / an
Quatre enfants : 470.07 €

RSA (01/04/20)

1 personne seule: 564.78 €
1 couple : 847.17 €
1 couple + 1 enf : 1.016.60 €
1 couple + 2 enf : 1.186.04 €
Enfant suppl.: 225.91 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdtcmn@wanadoo.fr

Application mobile : www.cfdt.mobi/cmne

facebook : CFDT CMNE

BULLETTIN D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

A retourner :
CMNE - local syndical de la CFDT
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature

